MAIRIE DE JULLIÉ

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 16 mars 2022 à 19 h 30

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2022
Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11
Nombre de membres présents : 10
Membres présents : Mmes & MM. Jérémy THIEN, Daniel LAPLACE, Robert BRIDET, Hannah BESSON, Noé CHAMPION, Agnès ROUSSOT, Virginie ROBIN, Jean-Yves NAUDIN, Angelo NICOLOSI, Viviane LOUP-FOREST.
Membres absents ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : Mme Séverine MORNAND
Président de séance : M. Jérémy THIEN
Secrétaire de séance : Mme Hannah BESSON

La séance a lieu à la salle des fêtes afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le compte-rendu de la séance du 2 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

- Acceptation du devis de Bac Conseils pour l'assistance à mise en œuvre du contrat de délégation de service public assainissement pour 10 725 € TTC (budget assainissement)
- Acceptation du devis de FCH pour la fourniture de matériel pour le nettoyage des bâtiments communaux (aspirateur, chariots de lavage, raclette, balais,…) pour 859.22 € TTC
- Acceptation du devis de FCH pour la fourniture de produits d'entretien pour 1 440.34 € TTC
- Acceptation du devis de ENEDIS pour le déplacement du compteur de l'ancienne station d'épuration pour 676.80 € TTC
- Acceptation du devis de SUEZ pour le remplacement de la borne à incendie des Bourbons pour 1 712.44 € TTC (en contrepartie, remboursement de l'assurance du tiers suite collision)

2/ Conditions de dépôt des listes pour l'élection de la commission DSP (Délégation Service Public)
Une note de présentation a été adressée aux élus avec la convocation. Conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, la commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, du maire ou de son représentant, président, et de trois membres du Conseil Municipal élu en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Les listes doivent être déposées au début de la présente séance.
Proposition pour la liste :

- Titulaires : M. Daniel Laplace, M. Robert Bridet, M. Jean-Yves Naudin
- Suppléants : Mme Viviane Loup-Forest, M. Noé Champion, M. Angelo Nicolosi

3/ Décision modificative
Budget assainissement :

- il est proposé de créer le compte 626 « frais de télécommunications » afin de payer l'abonnement de la carte SIM de la nouvelle station d'épuration pour 70 € en alimentant par le compte 613 « locations et droits de passage ».
- il est proposé de créer le compte 6061 « fournitures non stockables » afin de payer l'abonnement électrique de la nouvelle station d'épuration pour 300 € en alimentant par le compte 613 « locations et droits de passage ».

4/ Budgétisation ou fiscalisation des charges dues au SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône)
Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) pour l'éclairage public et les panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux (mairie/école et gîtes). Chaque année, une contribution est sollicitée auprès de la commune en fonction des travaux réalisés et de la durée de financement retenue et le Conseil Municipal doit définir si ce montant est budgétisé (financé par le budget communal) ou fiscalisé. Le montant des charges 2022 s'élève à 25 703.96 €.
Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut opter chaque année pour un mode de financement différent de cette participation syndicale : budgétisation totale ou partielle ou fiscalisation totale ou partielle. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de budgétiser la moitié des charges du SYDER, l'autre moitié sera fiscalisée.

5/ Présentation de l'évolution du prix de l'eau
Point retiré de l'ordre du jour car les éléments n'ont pas été transmis par le bureau d'études Réalités.

6/ Election de la commission DSP (Délégation Service Public)
Le Conseil Municipal décide de retenir le vote à mains levées. Aucune autre liste n'a été déposée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Jérémy Thien, Maire, Président de la Commission de Délégation de Service Public, déclare membres titulaires de la commission : M. Daniel Laplace, M. Robert Bridet, M. Jean-Yves Naudin, déclare membres suppléants de la commission : Mme Viviane Loup-Forest, M. Noé Champion, M. Angelo Nicolosi

7/ Comptes rendus des réunions et des commissions
Programme national ponts et murs de soutènement : un classement a été établi par le bureau d'études. Pour Jullié, voici l'ordre de réparation par priorité pour les ponts : 1/ Pont des Lavandières 2/ Pont du Lavoir 3/ Pont de la Montée du Puits 4/ Pont du Milieu 5/ Pont de la Montée du Tilleul 6/ Pont des Groslées et pour les murs : 1/ Mur de la Varenne 2/ Murs de la montée de l'église (parking) 3/ Mur des lavandières
Limitation de vitesse : afin de réglementer la circulation à 30 km/h dans le bourg, des panneaux doivent être installés. Afin de ne pas multiplier les panneaux, il est proposé de mettre un panneau « 30 » à chaque entrée du bourg.
Rond point du Fief : le Département va mener une étude concernant la circulation sur la portion de ce secteur pour analyser les vitesses et envisager d'éventuels aménagements. Il est également envisagé de réfléchir à une autre implantation de l'arrêt de bus, dangereux pour les enfants.
Fuite d'huile sur la place de la fontaine : un véhicule a perdu de l'huile sur la place de la fontaine le 4 février. M. Daniel Laplace a reçu l'experte en charge de ce dossier. La commune avait mandaté l'entreprise SARP le jour-même pour un nettoyage.
Station d'épuration : la mise en service est prévue le 21 mars 2022.
Conseil Municipal des Jeunes :

- visite de la caserne du Fief le samedi 19 mars à 9 h
- en prévision : journée d'initiation aux gestes de premiers secours, le samedi 4 juin (les détails seront communiqués prochainement)

8/ Questions diverses

- La commune a candidaté pour recevoir un spectacle de la CCSB « Au bois d'nos cœurs », spectacle sur Georges Brassens, le 9 juillet 2022, près de la salle des fêtes.
- M. Paul Dailler aimerait former quelqu'un pour la reprise des visites de l'église : un appel à candidature est lancé. Vous faire connaître au secrétariat de mairie.
- Amendes de police : la commission aménagement du territoire devra se réunir pour proposer un projet.
- Salle des jeunes : il convient de trouver une salle pour réinstaller les jeunes.
- Un nouvel agent des services techniques, M. Thierry Douard, a été recruté en CDD pour 6 mois, à partir du 1er mars 2022, pour 17 h 30 mn par semaine. Les jours et heures de travail sont les suivants : lundi : 8 h à 13 h - mardi : 8 h à 12 h - jeudi : 8 h à 12 h - vendredi : 8 h à 12 h 30
- Course cycliste : une course cycliste passera à Jullié le week-end du 2 et 3 juillet 2022. Des évènements seront organisés tout le week-end.

Prochaine réunion le lundi 11 avril 2022 à 19 h 30, en mairie

Séance levée à 21 h 30

Le Maire,
Jérémy THIEN

MAIRIE DE JULLIÉ (Rhône)